



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient à huis clos.

Mesure exceptionnelle proposée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le seizième jour de mars deux mille vingt, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent par téléphone (mesure exceptionnelle):

M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présente :

M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 19 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Madame Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11035-03-2020

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11036-03-2020

M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie, engagement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie, permanent à temps plein ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jean-Simon Vigneault;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jean-Simon Vigneault, au poste de directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie, aux conditions préétablies ;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11037-03-2020

ClicSÉCUR, représentant autorisé, M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer un représentant pour accéder aux services offerts dans *Mon dossier* de clicSÉCUR ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. nomme M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint de la MRC et du CLD de La Haute-Gaspésie, représentant autorisé à :
 - a) consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de *la Loi sur la taxe d'accise* et de *la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
 - b) effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
 - c) signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
 - d) effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
 - e) consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que l'on peut consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que l'on peut accepter.
2. accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

SÉCURITÉ

Aucun dossier *Sécurité*.

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier *Gestion des terres publiques*.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier *Logement social*.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier *Infrastructures et bâtiments scolaires*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier *Développement durable et environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question. Séance du conseil à huis clos.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GUY BERNATCHEZ, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».